

# Compte Rendu de conseil municipal

## Séance du 10 novembre 2023

### **Bilan à mi-mandat de M Luc Gallard, Président de RAF Co**

Luc Gallard, Président de Roche aux Fées Communauté présente aux élus le bilan à mi-mandat des actions des élus communautaires et répond aux questions des conseillers.

### **Approbation des rapports annuels 2022**

Le conseil valide les rapports annuels 2022 de RAF Co et du SMICTOM

### **Clôture de la Régie « Argent de Poche »**

Suite à l'arrêt des paiements en espèces des missions Argent de poche imposé par la trésorerie, le conseil clôture la Régie correspondante.

### **Accès Parcelles B0145, B0144, B0142 et B0720**

Le conseil autorise le maire à négocier l'achat partiel des terrains B0145 et B0144 sur la base de 0.35 € / m<sup>2</sup> et le partage les frais de bornage et de notaire à parts égales avec les propriétaires respectifs.

### **Création d'une marelle à l'étang**

Une marelle va être installée à l'étang sur la zone de jeu de la balançoire

### **Remboursement de frais**

Le conseil valide les remboursements de frais à M Bordier pour 409.88 € pour divers achats sur internet pour la maintenance des bâtiments

### **Composition de la conférence régionale de la politique de réduction de l'artificialisation des sols en Bretagne**

Le conseil donne un avis favorable à la proposition de la conférence Régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols proposée par le Président de la Région Bretagne

### **Commission Tourisme RAF Co**

La Régalante : l'itinéraire de 275 kms parcourt le territoire historique des Marches de Bretagne en reliant Nantes au Mont St Michel. Il a pour vocation de favoriser l'attractivité des territoires traversés, de promouvoir l'intérieur des terres et de favoriser les retombées économiques (développement d'une offre touristique, d'hébergement et de services homogènes tout au long de la voie.

L'inauguration aura lieu en mars 2024

La fête du solstice d'hiver aura lieu le 21 décembre à 19h30 sur le site de la Roche aux Fées

### **Dates des réunions de conseil 2024**

Les dates des réunions de conseils municipaux de 2024 sont transmises aux conseillers. Cela permet d'anticiper sur les plannings et de permettre à chaque conseiller une assiduité aux réunions.

### **Action Sociale : Programme « Attention à la chute ! »**

Programme « Attention à la chute ! » : La conférence du 20 octobre menée par le CLIC a rencontré un beau succès avec 20 participants. 4 ateliers vont suivre sur l'aménagement du logement, l'équilibre, le sommeil ... 11 personnes sont d'ores et déjà inscrites pour ces ateliers, il reste 4 places.

Repas annuel du CCAS : le repas du 14 octobre a réuni 35 personnes sur le thème du cinéma.

### **Réunion d'information Crocq'Vacances**

Crocq Vacances gère les accueils de Loisirs de Retiers, Coësmes, Essé, Thourie (et Le Theil de Bretagne l'été en alternance avec Coësmes). Crocq Vacances a réuni les communes du territoire pour présenter le

nouveau fonctionnement et une proposition de convention pour contractualiser l'engagement des communes à financer le fonctionnement de l'association.

### **Commission « Fleurissement - Mise en valeur du patrimoine »**

Divers aménagements vont être créés pour créer de l'ombre à la zone de loisirs et rendre plus agréable le jardin à l'arrière de la salle Pavie.

### **Réhabilitation de l'ensemble immobilier du centre bourg : point d'avancement**

Pour la phase 1 : les travaux de charpente sont en cours, à suivre par ceux de couverture.

Les poses de menuiseries sont programmées début décembre et les cloisons à suivre ...

Phase 2 : L'appel d'offres devrait être lancé début de semaine prochaine pour une validation des offres au conseil du 26 janvier 2024.

### **Infos diverses**

La cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre aura lieu le dimanche 19 novembre

Les bâches publicitaires mises en place pour le marché d'automne ont été abimées lors de la tempête.

La troupe de Théâtre des écalés nous propose une soirée le 20 janvier à la salle Pavie

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à 23h25

Délibéré en séance les jours et an susdits.